

the commitments of some of the members of the Council?

The PRESIDENT: I think the Council accepts the suggestion that the Iranian representative should be given an opportunity to answer these questions at the next meeting of the Council.

The meeting rose at 6.45 p.m.

TWENTY-EIGHTH MEETING

*Held at Hunter College, New York,
on Friday, 29 March 1946, at 3 p.m.*

President: Mr. Quo Tai-chi (China).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, United Kingdom, United States of America.

14. Provisional agenda (document S/22)

1. Adoption of the agenda.
2. (a) Letter dated 18 March 1946 from the representative of Iran addressed to the Secretary-General, and letter dated 18 March 1946 from the representative of Iran addressed to the President of the Security Council (document S/15).¹
(b) Letter dated 19 March 1946 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the Secretary-General (document S/16).²
(c) Letter dated 20 March 1946 from the representative of the United States of America addressed to the Secretary-General (document S/17).³
(d) Letter dated 20 March 1946 from the representative of Iran addressed to the Secretary-General (document S/18).⁴

15. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

16. Continuation of the discussion on the Iranian question

At the invitation of the President, Mr. Hussein Ala, representative of Iran, took his place at the Security Council table.

The PRESIDENT: I believe, when we adjourned the day before yesterday, it was agreed that the Iranian representative be invited to reply to the three questions addressed to him by the Polish representative. Will he please do so?

Mr. ALA (Iran): I believe the first question which Mr. Lange asked me was to this effect:

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 2, Annex 2a.*

² *Ibid.*, Annex 2b.

³ *Ibid.*, Annex 2c.

⁴ *Ibid.*, Annex 2d.

main, étant donné l'heure tardive et en raison des obligations de certains d'entre nous?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil sera sans doute d'accord pour que nous donnions au représentant de l'Iran la possibilité de répondre, lors d'une prochaine séance, aux questions posées par le représentant de la Pologne.

La séance est levée à 18 h. 45.

VINGT-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Hunter College, New-York,
le vendredi 29 mars 1946, à 15 heures.*

Président: M. Quo Tai-chi (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

14. Ordre du jour provisoire (document S/22)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. a) Lettre, en date du 18 mars 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iran, et lettre, en date du 18 mars 1946, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iran (document S/15).¹
b) Lettre, en date du 19 mars 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (document S/16).²
c) Lettre, en date du 20 mars 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique (document S/17).³
d) Lettre, en date du 20 mars 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iran (document S/18).⁴

15. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

16. Suite de la discussion sur la question iranienne

Sur l'invitation du Président, M. Hussein Ala, représentant de l'Iran, prend place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Lorsque nous avons levé la séance avant-hier, je crois qu'il était entendu que le représentant de l'Iran serait invité à répondre aux trois questions que lui avait posées le représentant de la Pologne. Voudrait-il le faire maintenant?

M. ALA (Iran) (*traduit de l'anglais*): Je crois que la première question que le représentant

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, supplément No 2, annexe 2a.*

² *Ibid.*, annexe 2b.

³ *Ibid.*, annexe 2c.

⁴ *Ibid.*, annexe 2d.

"The representative of Iran told us that he had received no instructions to delay consideration of the case. My first question, therefore, is whether he has received any instructions to oppose a delay."

This is my answer: My instructions are clear and broad and give me thorough discretion to take such action before this Council as I deem necessary to protect the interests of my country. Every step that I have taken in this sense has been reported by me to my Government truly and promptly. In everything that I have done I have been acting in accordance with my instructions.

The second question was this: "That statement made by the representative of Iran — to which, as I said, I gave full attention — omitted a point which I think is crucial to the matter. It is the fact that the USSR troops in Iran are in process of being withdrawn. His statement contained one very brief sentence referring to a newspaper report on that subject, the veracity of which he appeared to question. In view, therefore, of the fact that I have myself suffered great difficulties in communicating with my Government, I wish to ask the Iranian representative a second question, namely, whether he has received any official information regarding the withdrawal of troops from Iran."

Now, this is my answer: I have no information, official or otherwise, that any USSR troops have crossed the border from Iran into the USSR. I do not doubt, as I have said, that USSR troops have been moved from certain localities of Iran, at least to other parts of Iran. However, that does not dispose of the issue.

The Union of Soviet Socialist Republics has asked for delay so that negotiations may be resumed. However, there can be no negotiations in the true sense while foreign troops are in any part of Iran. Under the Treaty of 1942 the Union of Soviet Socialist Republics should have removed all of its armed forces before 2 March 1946. What the Council should have, before delaying consideration of the merits, is an official assurance by the Union of Soviet Socialist Republics to this Council that USSR troops will evacuate every part of Iran, including Khurasan, Mazanderan, Gorgan, Gilan, and Azerbaijan, within a fixed period and that this evacuation will be carried out unconditionally and without reference to any collateral agreement or circumstances foreseen or unforeseen. I have received cables from my Prime Minister during the last few days specifically confirming that that is his position.

The third question was this: "The representative of the USSR, in one of his statements today, referred to an official interview given by the Prime Minister of Iran. If I rightly remember

de la Pologne m'avait posée était la suivante: "Le représentant de l'Iran nous a dit n'avoir pas reçu d'instructions l'autorisant à accepter l'ajournement. Je voudrais lui demander s'il a reçu des instructions lui enjoignant de s'opposer à cet ajournement."

Voici ma réponse: mes instructions sont claires mais larges et me donnent toute latitude pour prendre devant le Conseil toutes les mesures que je juge nécessaires à la défense des intérêts de mon pays. J'ai fait immédiatement à mon Gouvernement un rapport fidèle à ce sujet et, dans tout ce que j'ai fait, j'ai constamment agi conformément aux instructions reçues.

La deuxième question était la suivante: "Dans son exposé, que j'ai suivi avec attention, le représentant de l'Iran omet un point qui, me semble-t-il, est d'une importance capitale. C'est le fait que l'évacuation des troupes de l'URSS stationnées en Iran est en cours. Cet exposé contenait une allusion très brève à des nouvelles de presse à ce sujet, dont le représentant de l'Iran semblait mettre en doute l'exactitude. Etant donné que j'ai eu moi-même de grandes difficultés à communiquer avec mon Gouvernement, je voudrais poser une deuxième question au représentant de l'Iran: a-t-il reçu des informations officielles concernant l'évacuation de l'Iran?"

Maintenant, voici ma réponse: je n'ai reçu aucune information, officielle ou autre, selon laquelle les troupes de l'URSS auraient franchi la frontière iranienne en direction de l'URSS. Je ne doute pas, comme je l'ai dit, qu'il y ait eu des mouvements de troupes de l'URSS de certaines localités de l'Iran tout au moins vers d'autres régions du pays. Cependant, ceci ne règle pas la question.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé un délai pour permettre la reprise des négociations. Cependant, il ne peut y avoir de négociations au vrai sens du mot alors que des troupes étrangères se trouvent dans une partie quelconque de l'Iran. Selon le Traité de 1942, l'Union des Républiques socialistes soviétiques aurait dû retirer toutes ses forces armées avant le 2 mars 1946. Ce que le Conseil doit obtenir avant de remettre à plus tard l'examen de l'affaire, c'est une assurance officielle de la part de l'Union des Républiques socialistes soviétiques que les troupes de l'URSS évacueront toutes les parties de l'Iran, y compris les provinces de Khorassan, Mazanderan, Gorgan, Ghilan et Azerbaïdjan dans un délai déterminé et que cette évacuation sera effectuée sans conditions, indépendamment de tout accord ou de toute circonstance prévue ou imprévue. J'ai reçu ces jours derniers des télégrammes de mon Premier Ministre me confirmant que telle était sa position.

La troisième question était la suivante: "Le représentant de l'URSS, dans une des déclarations qu'il a faites aujourd'hui, a parlé d'une interview officielle accordée par le Premier

the words of the USSR representative, that interview allegedly contained the following points:

“(a) That the Prime Minister of Iran acknowledges the fact that USSR troops are being withdrawn;

“(b) That he does not want any outside pressure to be exerted on the relations between the Iranian Government and the Government of the USSR.

“The third question, therefore, which I wish to put to the Iranian representative, is whether he can confirm the truth of the USSR representative’s statement.”

My answer to the third question is as follows: The first part of this question has just been answered. As to the second part, to the effect that the Prime Minister said that he wished to conduct the negotiations without any outside pressure being brought to bear on relations between Iran and the USSR Government, I believe he did not make that statement, but I would say one of the reasons why the Iranian Prime Minister instructed me to refer these disputes to the Security Council was precisely his desire to be free from pressure from any foreign Government in conducting the affairs of his office.

I have a fourth statement to make upon this question of the postponement. I am sorry that my USSR colleague is not here, for in dealing any further with his request for a postponement, I wish above all to be accurate and fair, and I should be happier if he were here to correct at first hand any misunderstanding on my part of the position of his Government.

At the last meeting of the Council I had to report on the negotiations at Moscow because the USSR representative based his request for delay on his statement in the twenty-sixth meeting that at that conference, and I quote his remarks, “an essential phase of the negotiations between the two Governments has been concluded”.

My position is that there should be no postponement because nothing has been settled by negotiations. The USSR representative has said that there is now an understanding on one phase of the matter. I agree with the view expressed by one of the representatives who suggested that there is at best a misunderstanding.

Such withdrawal of troops as has thus far taken place has not been accompanied by an assurance sufficiently definite to ease the tension in my country or the rest of the world; on the contrary the uneasiness is heightened by the indefinite character of the assurances, and the suggestion that unforeseen matters may result in the further prolongation of the occupation of Khurasan, Mazanderan, Gilan, Gorgan and Azerbaïdjan. Therefore it is of the utmost importance that assurances regarding evacuation be clarified without delay: it is of the utmost importance that these assurances be communi-

Ministre de l’Iran. Si je me rappelle bien les termes employés par le représentant de l’URSS, il aurait été dit au cours de cette interview:

“(a) Que le Premier Ministre de l’Iran reconnaît le fait que l’évacuation des troupes de l’URSS a commencé;

“(b) Qu’aucune pression extérieure ne doit s’exercer sur les relations entre le Gouvernement de l’Iran et le Gouvernement de l’URSS.

“Ma troisième question est donc: le représentant de l’Iran est-il en mesure de confirmer les déclarations faites par le représentant de l’URSS?”

Voici ma réponse à la troisième question: je viens de répondre à la première partie de cette dernière. Quant à la seconde partie, selon laquelle le Premier Ministre aurait dit qu’il désirait mener les négociations sans qu’aucune pression extérieure ne s’exerce sur les relations de l’Iran et du Gouvernement de l’URSS, je ne crois pas qu’il ait fait cette déclaration, mais je dois dire que l’une des raisons pour lesquelles le Premier Ministre de l’Iran m’a ordonné de porter ces discussions devant le Conseil de sécurité était précisément son désir de n’être soumis à aucune pression de la part d’un Gouvernement étranger quelconque dans l’exercice de sa charge.

J’ai une quatrième déclaration à faire au sujet de l’ajournement. Je regrette que le représentant de l’URSS ne soit pas présent, car, répondant à sa demande d’ajournement, je désire avant tout être précis et équitable, et je préférerais qu’il soit ici pour corriger tout de suite toute erreur d’interprétation de ma part quant à la position de son Gouvernement.

A la dernière séance du Conseil, j’ai dû présenter un rapport sur les négociations de Moscou parce que le représentant de l’URSS avait fondé la demande d’ajournement qu’il a présentée à la vingt-sixième séance en alléguant que, à cette conférence — et ici je cite textuellement ses paroles — “une phase essentielle des négociations entre les deux Gouvernements venait de prendre fin”.

Ma position est qu’il ne doit pas y avoir d’ajournement parce que rien n’a été réglé par voie de négociations. Le représentant de l’URSS a dit qu’il y a maintenant un accord sur une phase de la question. Je me range à l’avis exprimé par l’un des représentants selon lequel il y a, en mettant les choses au mieux, un malentendu.

Le retrait des troupes effectué jusqu’à présent n’a pas été accompagné d’une assurance suffisamment nette pour atténuer la tension qui règne dans mon pays et dans le reste du monde; au contraire, le malaise est accru par le caractère vague des assurances données et par la suggestion que des événements imprévus pourraient causer la prolongation de l’occupation des provinces de Khorassan, Mazanderan, Ghilan, Gorgan et Azerbaïdjan. En conséquence, il est de la plus haute importance que les assurances données concernant l’évacuation soient éclaircies sans retard: il est capital que ces assurances soient

cated to this Council in whose hands Iran has placed its case.

HASSAN Pasha (Egypt) : I have one question for the Iranian representative, if it is agreeable to him. I understand from the statement made just now that the Iranian Constitution does not allow your Prime Minister to undertake negotiations while foreign troops are stationed in Iran; is that correct? What would you call, then, the nature of conversations that are reported to be going on at the present time, if any, in your country?

Mr. ALA (Iran) : It is true that the Prime Minister, according to the Constitution of Iran, cannot enter into any negotiations concerning the evacuation of the country; the withdrawal of the troops is in no way connected with any negotiations. The withdrawal of the troops must be unconditional.

Now, in regard to any other question that might arise and concerning which the Prime Minister would like to negotiate, he may enter into negotiations but he is bound by the laws and the Constitution of our country to obtain the prior assent of the Parliament, but the Parliament is not in session at present. The fourteenth Parliament has expired. The new Parliament has not been elected and it cannot be elected before the foreign troops are evacuated from the country. A law was passed by the last Parliament which made it impossible to have any elections so long as foreign troops are stationed in Iran.

Therefore, any proposals or any conversations which need to be referred to the Parliament would have to be deferred until such time as the foreign troops had been evacuated and it would be possible to have elections and a new legislature in Iran.

Mr. LANGE (Poland) : I should like first to thank the representative of Iran for his answers to my questions. I am not clear on one point which was mentioned by the representative of Egypt and touched upon the reply of the representative of Iran, namely, the point concerning the powers of the Prime Minister to carry on negotiations while foreign troops are on Iranian soil.

Now I read in the newspapers, and I think it is an established fact, that the Prime Minister of Iran was in Moscow, carrying out some negotiations or, if we must not use that term, conversations, while USSR troops still were on Iranian soil and I want to find out whether he broke the law and did negotiate or whether his purpose in going to Moscow was, for instance, merely to attend a "vodka party".

Mr. ALA (Iran) : I shall remind the honourable representative of Poland that the journey of the Prime Minister of Iran to Moscow was in pursuance of the resolution of 30 January taken

communiquées à ce Conseil auquel l'Iran a soumis son cas.

HASSAN Pacha (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : J'ai une question à poser au représentant de l'Iran, s'il n'y voit pas d'inconvénient. Je comprends, d'après la déclaration qui vient d'être faite, que la Constitution de l'Iran ne permet pas au Premier Ministre d'engager des négociations alors que des troupes étrangères sont stationnées dans le pays. Est-ce exact? De quelle nature sont donc, à votre avis, les conversations qui, à ce que l'on rapporte, ont lieu actuellement dans votre pays, si toutefois cela est vrai?

M. ALA (Iran) (*traduit de l'anglais*) : Il est exact que, selon la Constitution de l'Iran, le Premier Ministre ne peut engager de négociations relatives à l'évacuation du pays; le retrait des troupes n'est aucunement lié à des négociations quelles qu'elles soient. Il doit être inconditionnel.

Maintenant, en ce qui concerne toute autre question qui pourrait surgir et au sujet de laquelle le Premier Ministre désirerait négocier, il peut engager des négociations mais il est lié par les lois et la Constitution de notre pays qui l'obligent à obtenir au préalable l'assentiment du Parlement, et celui-ci ne siège pas actuellement. La quatorzième législature vient de prendre fin. Les nouvelles élections n'ont pas encore eu lieu, et elles ne pourront se faire avant que les troupes étrangères aient évacué le pays. Le dernier Parlement a voté une loi qui interdit de procéder à des élections tant que les troupes étrangères se trouveront en Iran.

En conséquence, toute proposition ou toute conversation qui doit être communiquée au Parlement, devra être retardée jusqu'à ce que les troupes étrangères aient été évacuées et qu'il soit possible de procéder à des élections et de désigner une nouvelle législature en Iran.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*) : Je désire d'abord remercier le représentant de l'Iran des réponses qu'il a bien voulu donner aux questions que j'avais posées. Toutefois, un point mentionné par le représentant de l'Egypte et auquel la réponse du représentant de l'Iran a fait allusion ne me semble pas très clair. Il s'agit du pouvoir que possède le Premier Ministre de mener des négociations alors que des troupes étrangères se trouvent sur le territoire de l'Iran.

Je lis dans les journaux, et je pense que c'est un fait établi, que le Premier Ministre de l'Iran menait à Moscou des négociations ou, si l'on ne doit pas employer ce terme, des conversations, alors que les troupes de l'URSS étaient encore sur le territoire iranien, et je voudrais savoir s'il a violé la loi et a vraiment négocié, ou s'il est allé à Moscou dans la simple intention, par exemple, de boire de la vodka?

M. ALA (Iran) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais rappeler au représentant de la Pologne que le voyage du Premier Ministre d'Iran à Moscou a eu lieu conformément à la résolution

at the fifth meeting of the Council in London.¹ It was for the purpose of requesting negotiations with the USSR Government, direct negotiations between the parties concerned in the complaint, the dispute between Iran and the USSR concerning interferences by the civil and military authorities, the agents of the USSR in Iran. The object of his visit to Moscow was to bring about a cessation of these interferences and an arrangement by which Iranian sovereignty and independence would be fully respected.

While he was there, he took the opportunity of drawing Mr. Molotov's and Marshal Stalin's attention to the fact that so long as USSR troops were stationed in Iran, there would be difficulties and troubles and therefore it was necessary that these troops be removed at the earliest possible opportunity.

Meanwhile, 2 March came and passed, the troops had not been removed and the Prime Minister protested verbally and in writing. Naturally there is no doubt that he was very lavishly entertained. He was wine and dined and plenty of vodka and probably plenty of caviar also were served to him, but he stood firm for the independence of his country and the essential rights of Iran and he did not yield on a single point and maintained his attitude. The negotiations as I explained the other day came to nought because there was a stalemate.

Instead of trying to agree to the request of the Iranian Prime Minister, the USSR Government came forward with other *demands*, requesting (1) that its troops should remain in certain regions of Iran, (2) that a question of oil concessions be discussed, and (3) that the autonomous Government of Azerbaijan be recognized.

That was what happened.

Mr. LANGE (Poland): I want to thank the Iranian representative.

The PRESIDENT: Are there any other questions which any member would like to ask?

Mr. ALA (Iran): Shall I retire?

The PRESIDENT: The representative of Iran may remain.

Mr. BYRNES (United States of America): I should like to make a statement. Assurances have been given to the Council by the USSR representative that the USSR has already commenced to withdraw its troops from Iran; that it is the intention of the USSR Government to proceed with the withdrawal of its troops as rapidly as possible, and that barring "unforeseen circumstances" the withdrawal of all USSR troops from the whole of Iran will be completed within five or six weeks.

The Iranian representative has stated that the dispute with the Union of Soviet Socialist Re-

adoptée par le Conseil de sécurité le 30 janvier, lors de sa cinquième séance tenue à Londres¹. Le but de ce voyage était de demander au Gouvernement de l'URSS d'engager des négociations directes entre les parties intéressées, le différend existant entre l'Iran et l'Union des Républiques socialistes soviétiques portant sur l'ingérence des autorités civiles et militaires, agents de l'URSS en Iran. Sa visite à Moscou avait pour but de faire cesser ces ingérences et de conclure un accord grâce auquel la souveraineté et l'indépendance de l'Iran seraient pleinement respectées.

Il profita de son séjour pour attirer l'attention de M. Molotov et du maréchal Staline sur le fait que tant que des troupes de l'URSS seraient stationnées en Iran, il y aurait des difficultés et des complications, et qu'il était donc nécessaire de retirer ces troupes le plus tôt possible.

Cependant, le 2 mars est passé, et les troupes n'ont pas été retirées. Le Premier Ministre a fait des protestations verbales et écrites. Naturellement, il est certain qu'il a été reçu à grand frais. Il a été invité à dîner et on lui a servi abondamment de la vodka et probablement aussi du caviar, mais il est resté ferme sur la question de l'indépendance de son pays et des droits essentiels de l'Iran; il n'a cédé sur aucun point et a maintenu sa position. Les négociations, comme je l'ai expliqué l'autre jour, n'ont donné aucun résultat, car on s'est trouvé dans une impasse.

Au lieu de tenter de satisfaire à la demande du Premier Ministre de l'Iran, le Gouvernement de l'URSS a présenté d'autres requêtes demandant 1. que ses troupes restent dans certaines régions de l'Iran; 2. que la question des concessions pétrolifères soit discutée et 3. que le Gouvernement autonome de l'Azerbaïdjan soit reconnu.

Voilà ce qui s'est passé.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le représentant de l'Iran.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'autres représentants désirent-ils poser des questions?

M. ALA (Iran) (*traduit de l'anglais*): Dois-je me retirer, Monsieur le Président?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Vous pouvez rester.

M. BYRNES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je désirerais faire une déclaration. Le représentant de l'URSS a donné au Conseil l'assurance que l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déjà commencé à retirer ses troupes de l'Iran; que le Gouvernement de l'URSS a l'intention de poursuivre le retrait de ses troupes aussi rapidement que possible et que, sauf "circonstances imprévues", le retrait de toutes les troupes de l'URSS de la totalité de l'Iran sera achevé dans les cinq à six semaines.

Le représentant de l'Iran a déclaré que le différend existant entre son pays et l'Union des

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, No. 1, page 70.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, No 1, page 70.*

publics arises from the continued presence of USSR troops in Iran beyond the date stipulated for their withdrawal in the Tri-partite Treaty of 29 January 1942,¹ and has requested the Council to recommend their prompt and unconditional withdrawal.

The USSR representative has stated that the withdrawal of troops was being made in accordance with an understanding with the Iranian Government, but the existence of such understanding has not been confirmed by the Iranian Government.

The assurances given to the Council by the USSR representative have not been completely unqualified, but are subject to change in the event of "unforeseen circumstances". Apparently negotiations on certain matters are still proceeding between the USSR Government and the Iranian Government, and the Council is not informed as to the exact status of these negotiations.

Even if the Council should now proceed to consider the substantive issues involved in the dispute between the Union of Soviet Socialist Republics and Iran and to recommend the withdrawal of USSR troops as requested by Iran, USSR troops could not be withdrawn from Iran in a substantially shorter period of time than that within which the USSR Government has declared it to be its intention to withdraw them.

But the members of the Council must be solicitous to avoid any possibility of the presence of USSR troops in Iran being used to influence or coerce the Government of Iran in negotiations with the USSR Government.

If the Council could obtain more adequate and exact information regarding the status of the negotiations between the USSR Government and the Iranian Government, the Council might be able to satisfy itself that the assurances of the USSR Government as to the prompt withdrawal of troops from Iran are in fact for all practical purposes unconditional.

In that event, there might be no need for the Council to go into the substantive issues, provided it reserved the right to both parties to have the case immediately taken up by the Council should there be any developments which threatened to retard the withdrawal of troops.

I suggest that the President of the Council request the Secretary-General to endeavour to obtain from the USSR Government and the Iranian Government through their representatives and report to the Council at its meeting on Tuesday, 2 April, the existing status of negotiations between the two Governments, and particularly to ascertain from the representatives of the two Governments and report whether or not the reported withdrawal of troops is conditional

¹ See *Official Records of the Security Council*, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 2b, page 43.

Républiques socialistes soviétiques était causé par la présence continue de troupes de l'URSS en Iran au delà de la date fixée pour le retrait dans le Traité tripartite du 29 janvier 1942¹, et il a demandé au Conseil de recommander leur retrait rapide et inconditionnel.

Le représentant de l'URSS a déclaré que le retrait des troupes s'effectuerait conformément à un accord conclu avec le Gouvernement iranien, mais l'existence de cet accord n'a pas été confirmée par le Gouvernement iranien.

Les assurances données au Conseil de sécurité par le représentant de l'URSS n'ont pas été absolument sans réserves, elles sont sujettes à des modifications en cas de "circonstances imprévues". Il semble que des négociations sur certains sujets se poursuivent encore entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement iranien, mais le Conseil n'est pas informé des conditions exactes de ces négociations.

Même si le Conseil devait maintenant procéder à l'examen du fond des questions que soulève le différend existant entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Iran et s'il recommandait le retrait des troupes de l'URSS comme le demande l'Iran, celles-ci ne pourraient être retirées de l'Iran dans un délai notablement plus court que celui que le Gouvernement de l'URSS a déclaré avoir en vue pour les retirer.

Mais les membres du Conseil doivent veiller à ce que la présence des troupes de l'URSS en Iran ne constitue pas un moyen d'exercer une influence ou une contrainte sur le Gouvernement de l'Iran au cours de ses négociations avec le Gouvernement de l'URSS.

Si le Conseil pouvait obtenir des renseignements plus complets et plus exacts sur l'état des négociations qui se poursuivent entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement iranien, il pourrait être en mesure de se convaincre que les assurances du Gouvernement de l'URSS quant au prompt retrait des troupes du territoire de l'Iran sont en fait et en pratique inconditionnelles.

Dans ce cas, il ne serait peut-être pas nécessaire que le Conseil examine la question quant au fond, à condition qu'il réserve aux deux parties le droit de saisir immédiatement le Conseil s'il survenait d'autres circonstances menaçant de retarder le retrait des troupes.

Je propose que le Président du Conseil de sécurité prie le Secrétaire général d'essayer d'obtenir du Gouvernement de l'URSS et du Gouvernement de l'Iran, par l'entremise de leurs représentants, des conditions actuelles des négociations qui se poursuivent entre les deux Gouvernements et de faire rapport au Conseil lors de sa séance du mardi 2 avril. Je propose, en particulier, qu'il s'assure auprès des représentants des deux Gouvernements, si le retrait annoncé des

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Première Série, supplément No 1, annexe 2b, page 43.

upon the conclusion of agreements between the two Governments on other subjects.

With this information the Council will then be in a much better position to decide what should be the next step.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I endorse the statement which you have just heard from the United States representative. I think it prescribes a very good procedure. I think it is essential, before we carry this further, that we should be clear on the point whether or not the reported withdrawal of troops is conditional upon the conclusion of agreements between the two Governments on other subjects.

On a matter of comparative detail, I should like to suggest a slightly different wording to Mr. Byrnes' paragraph which read: "Even if the Council should now proceed to consider the substantive issues involved in the dispute between the Union of Soviet Socialist Republics and Iran and to recommend the withdrawal of USSR troops as requested by Iran, USSR troops could not be withdrawn from Iran in a substantially shorter period of time than that within which the USSR Government has declared it to be its intention to withdraw them." I would suggest that it would possibly represent Mr. Byrnes' intention more accurately if, instead of "USSR troops could not be withdrawn from Iran in a substantially shorter period," we should say, "the withdrawal of all USSR troops would not be completed in a substantially shorter period of time."

The PRESIDENT: As this was a statement by the representative of the United States, I wonder what he thinks about the observations made by the representative of the United Kingdom.

Mr. BYRNES (United States of America): No resolution is presented. That is my statement; you may want to call it a speech. I accept the amendment to my speech because I think it is a good amendment.

Colonel HODGSON (Australia): The principle by which the Australian Government stands is that the Council should not take any decision without careful, orderly and methodical examination of all the facts and information relating to the dispute.

We believe that the Council should not discuss the merits of the case and, before it is ready to do that, permit assertions, counter-assertions and charges to be made, but that at an early stage it should call for proof to ascertain the real facts to enable it to make a just and impartial decision.

As the body primarily charged with the maintenance of peace, we are here to seek the solution of disputes in conformity with the principles of justice and international law in the interests

troupes dépend de la conclusion entre les deux Gouvernements d'accords relatifs à d'autres questions, et qu'il fasse rapport à ce sujet.

Une fois en possession de ces renseignements, le Conseil sera dans une situation bien meilleure pour décider des mesures à prendre.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'appuie la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis. Je pense qu'il propose une très bonne procédure. Je crois qu'il est essentiel, avant d'aller plus avant, d'éclaircir le point suivant: le retrait des troupes dépend-il ou non de la conclusion entre les deux Gouvernements d'accords relatifs à d'autres questions?

Au sujet d'un point relativement peu important, je suggérerais une rédaction légèrement différente pour le paragraphe suivant: "Même si le Conseil devait maintenant procéder à l'examen du fond des questions que soulève le différend existant entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Iran, et s'il recommandait le retrait des troupes de l'URSS comme le demande l'Iran, celles-ci ne pourraient être retirées de l'Iran dans un délai notablement plus court que celui que le Gouvernement de l'URSS a déclaré avoir en vue pour les retirer". Je crois que l'intention de M. Byrnes serait rendue plus exactement si, au lieu de: "celles-ci pourraient être retirées de l'Iran dans un délai notablement plus court", nous disions: "le retrait de toutes les troupes de l'URSS ne pourrait être achevé dans un délai notablement plus court", etc.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme il s'agit d'une déclaration faite par le représentant des Etats-Unis, j'aimerais savoir ce que celui-ci pense des observations faites par le représentant du Royaume-Uni.

M. BYRNES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Il ne s'agit pas d'un projet de résolution. C'est une déclaration que j'ai faite; on peut même l'appeler un discours. J'accepte cet amendement à mon discours car je pense qu'il est bon.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Le principe qui inspire la ligne de conduite du Gouvernement australien est le suivant: le Conseil ne doit prendre aucune décision sans avoir examiné tous les faits avec soin, ordre et méthode et sans avoir obtenu tous les renseignements touchant au différend.

Nous croyons que le Conseil ne doit pas discuter les circonstances de l'affaire et que, avant d'être prêt à le faire, il doit autoriser la présentation de déclarations, contre-déclarations et accusations, mais il faut que, dès le début, il exige des preuves établissant les faits réels, afin de pouvoir prendre une décision juste et impartiale.

Notre organisme étant principalement chargé du maintien de la paix, nous sommes ici pour rechercher la solution des différends conformément aux principes de la justice et du droit

of the United Nations and the peoples of the world.

Therefore, from the outset we took the stand that we required a full documentation from the parties and that there should be no decision until we had received and considered that documentation.

And further, it was the duty of the Council, if it deemed fit and proper, to call for information from parties other than parties to the dispute. We have not received that information. We are not in a position to consider the rights or the wrongs of the case.

The Australian delegation voted for this item to be placed on the agenda, but all our subsequent actions have been directed to obtaining full documentation and information.

Now as to this particular proposal, the Australian delegation thinks it is a good one for the following reasons:

First, it takes note of assurances and statements without attempting to pass any judgement on the case.

Secondly, it does not impute to either one or the other party any blame or any wrong. It asks for information vital to this Council; that is, what is the actual state of the negotiations at the present time? And in asking for that information it fixes a limited period of time so that there will be no undue delay.

In that regard, I might suggest for Mr. Byrnes' consideration that he might make it a little bit more elastic, and I would suggest probably 3 April or 4 April because, if the USSR representative had the same difficulty as I had in communicating with my Government owing to what they call this "magnetic storm", I think it would be practically a physical impossibility for him to send his communications and get the considered reply back from his Government by 2 April. I would suggest for consideration that it might be fixed for 3 April or 4 April.

The last point is that the statement of the United States representative provides that after we have received the information we shall then be in a position to examine it, and in regard to that point I should like the President to note that I have reserved my right later on at the proper time to make suggestions as to the procedure we should then follow.

Consequently, we accept this proposal and we trust it will be acceptable to the other members of the Council. You will note that it is very close to the original proposal submitted by the Australian delegation on Wednesday, and in the light of the developments of the last two days it is a matter of regret to us that the Council did not see fit to accept then what we regarded as a reasonable mean between two opposing points of view.

international dans l'intérêt des Nations Unies et des peuples du monde.

En conséquence, nous avons déclaré dès le début que les parties intéressées devaient nous fournir une documentation complète et que nous ne prendrions aucune décision avant d'avoir reçu et étudié cette documentation.

En outre, il est du devoir du Conseil, s'il le juge à propos, de demander des renseignements à d'autres que les parties au différend. Nous n'avons pas reçu ces renseignements. Nous ne sommes pas en mesure d'examiner les tenants et aboutissants de l'affaire.

La délégation de l'Australie a voté pour que cette question soit inscrite à l'ordre du jour, mais, par la suite, tous nos efforts ont tendu à obtenir une documentation et des renseignements complets.

Maintenant, en ce qui concerne cette proposition particulière, la délégation de l'Australie la considère comme bonne pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, elle prend acte des assurances et des déclarations faites sans essayer de porter un jugement sur l'affaire.

En second lieu, elle n'inflige à aucune des parties quelque blâme que ce soit, ni ne lui impute aucun tort. Dans cette proposition, le Conseil demande des renseignements d'importance capitale à savoir: quel est l'état actuel des négociations? Et en faisant cette demande, il fixe un délai limite, de manière qu'il ne se produise aucun retard injustifié.

A cet égard, je voudrais suggérer au représentant des Etats-Unis d'envisager une clause un peu souple et je proposerais le 3 ou le 4 avril, parce que, si le représentant de l'URSS rencontre, pour communiquer avec son Gouvernement, les mêmes difficultés que j'éprouve à correspondre avec le mien en raison de ce que l'on appelle des "orages magnétiques", je pense qu'il lui sera matériellement impossible de recevoir la réponse étudiée de son Gouvernement à sa communication dans ce délai. Je proposerais de fixer la date au 3 ou au 4 avril.

Enfin, la déclaration du représentant des Etats-Unis dit que, lorsque nous aurons reçu ces renseignements, nous serons en mesure de les examiner et, à cet égard, je voudrais faire remarquer au Président que je me suis réservé le droit de présenter plus tard, au moment opportun, quelques suggestions concernant la procédure à suivre.

En conséquence, nous acceptons cette proposition et nous espérons qu'elle pourra être adoptée par les autres membres du Conseil. Vous noterez qu'elle est très proche de la proposition originale soumise mercredi par la délégation australienne et, étant donné ce qui s'est passé ces deux derniers jours, nous regrettons que le Conseil n'ait pas jugé bon d'accepter alors ce que nous regardions comme un moyen terme raisonnable entre deux points de vue opposés.

Mr. LANGE (Poland): I want to congratulate Mr. Byrnes on his proposal that the Secretary-General approach the two interested Governments with a request to ascertain the facts and get information.

This was indeed the proposal which was made on the very first day of our discussions by the representative of Australia and by myself. I regret that we did not have a chance then to have it submitted to a vote and that it was necessary to have all these discussions, even a small crisis in our Council, in order finally to arrive at the conclusion that we have to get full information from the two Governments. I am very happy, therefore, that the Secretary of State of the United States of America has now made this suggestion that we should get information. I am also very happy that it meets with the full approval of the representative of the United Kingdom.

There is a minor point which was raised by the representative of Australia about a date. He suggested, I think, a somewhat different date and mentioned difficulties of communication of the representatives with their Governments. I am fully in sympathy with what he said. I myself have difficulty in communication and I think I mentioned that point on the first day and, although it might have seemed at the moment like a joke, it turns out to be a very just one.

I want to say that I am very happy about the proposal of the United States representative, Mr. Byrnes, and I want to inform this Council that it can count on my Government's support of an attempt to find an understanding and a solution acceptable to all the interested parties.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): Since we are discussing an idea of the United States Secretary of State, Mr. Byrnes, and since the Secretary of State signified his desire to speak, I should be quite willing to yield to him.

Mr. BYRNES (United States of America): I asked only because no one was asking for recognition. I should much prefer that the representative of the Netherlands proceed.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I wanted only to say that I endorse this idea wholeheartedly. I think it is an admirable one. It will help us, I am sure, to deal with this matter in accordance with the letter, and in the true spirit, of the Charter. I therefore think we should proceed with it.

Now, with regard to the date on which we should meet next, I do not profess to know much about magnetic storms. I do not know whether anybody does. I do not think we should necessarily proceed on the assumption that there will be magnetic storms until 4 April. Therefore I should like to suggest that we simply take this date, which seems to be reasonable in ordinary circumstances of communication, as a thing to go by, unless this date is proved to be impractical. The date to which I refer is 2 April.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais féliciter M. Byrnes de sa proposition d'inviter le Secrétaire général à demander aux deux Gouvernements intéressés de confirmer les faits et à obtenir des renseignements.

C'était là, en vérité, la proposition qui avait été faite dès le premier jour de nos débats par le représentant de l'Australie et par moi-même. Je regrette que nous n'ayons pas pu alors la soumettre à un vote et qu'il ait fallu toutes ces discussions et même une légère mésentente au sein de notre Conseil, pour en arriver finalement à la conclusion qu'il faut nous procurer des renseignements complets auprès des deux Gouvernements. Je suis donc très heureux que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique ait à présent suggéré de nous procurer des renseignements. Je suis aussi très heureux qu'il ait l'entière approbation du représentant du Royaume-Uni.

Un point secondaire a été soulevé par le représentant de l'Australie au sujet de la date. Il a proposé, je crois, une date quelque peu différente et a parlé de difficultés que les représentants rencontrent pour communiquer avec leurs Gouvernements. Je comprends parfaitement sa façon de voir; j'éprouve moi-même des difficultés à correspondre, et je crois avoir mentionné ce fait le premier jour et, quoique cela ait pu sembler à ce moment être une plaisanterie, il apparaît qu'il a son importance.

Je répète que je suis très heureux de la proposition du représentant des Etats-Unis et je tiens à informer ce Conseil qu'il peut compter sur l'appui de mon Gouvernement pour essayer de trouver un terrain d'entente et une solution acceptable pour toutes les parties intéressées.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Puisque nous discutons actuellement une suggestion émise par le représentant des Etats-Unis et que ce dernier a demandé la parole, je serais très heureux de la lui céder.

M. BYRNES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'avais demandé la parole parce que je pensais qu'il n'y avait pas d'autre orateur inscrit, mais je préfère que le représentant des Pays-Bas poursuive.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je donne mon plein appui à cette suggestion que je trouve excellente. Elle nous aidera, j'en suis sûr, à traiter cette affaire conformément à la lettre et au véritable esprit de la Charte. Je crois donc que nous devrions continuer à l'examiner.

Maintenant, en ce qui concerne la date de notre prochaine séance, je n'ai pas la prétention d'être renseigné sur les "orages magnétiques". Je ne sais si quelqu'un l'est. Je ne pense pas que nous devions nécessairement admettre qu'il y aura des "orages magnétiques" jusqu'au 4 avril. En conséquence, je proposerais, à moins d'impossibilité, de choisir simplement cette date, qui me semble comporter un délai raisonnable si les communications redeviennent normales. La date à laquelle je fais allusion est le 2 avril.

Mr. BYRNES (United States of America): I wish only to say that I regret that I cannot agree with my good friend the representative of Australia or the representative of Poland in their suggestion as to the date on which a report should be made. I believe this matter is of such importance that it should be proceeded with without delay.

My original suggestion was that the report should be filed by 1 April. I have concluded this morning, for the various reasons that have been suggested, that I would change it to 2 April. That will allow four days, ninety-six hours, between the adoption of this resolution and the time for the report. I am satisfied that it will be ample time. Certainly we cannot have any further delay in the absence of proof that it is physically impossible to comply with the request. Therefore, I must insist upon the date that I have suggested.

Mr. CASTILLO NÁJERA (Mexico): I want to support the date of 2 April as the final date fixed for the report of both parties to the Council. I voted against the proposal of the Australian representative, although he stated substantially the same thing as did the United States representative. However I think there is a difference. The Australian proposal did not fix any date, but left it to the parties themselves, so far as the time is concerned, to present all kinds of documents and facts. It asked that this information be written and it stated that this body is a tribunal before which all the documents must be presented.

So there is substantially a difference. The proposals submitted by the United States and Australian representatives respectively are different in so far as the question of time is concerned. I should like to point out that if we had adopted the Australian proposal on Wednesday we should not have had the Iranian representative here and we should not have heard all the information he has laid before us.

Besides, Mr. Byrnes' proposal asks for specific information in order to avoid, if possible, discussion on the substance of the case and also to enable the two Governments to try to reach an understanding.

The Australian proposal was to request written information in order to go into the discussion of the substance of the case. Therefore, there is a difference in time and a difference in substance between this proposal and the one we rejected a few days ago. I will support the date of 2 April for the presentation of the information.

Mr. BONNET (France) (*translated from French*): I should also like to express my admiration for the statement made to us by the Secretary of State of the United States of America; this statement was both well thought out and well drafted, and all the members of the Council have

M. BYRNES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je regrette de ne pouvoir accepter la proposition du représentant de l'Australie ou du représentant de la Pologne en ce qui concerne la date à laquelle le rapport doit être fait. Je crois que cette question a une telle importance qu'il faut en continuer l'étude sans délai.

J'avais primitivement proposé que le rapport soit présenté le 1er avril. J'ai accepté ce matin, pour différentes raisons qui ont été exposées, de reporter cette date au 2 avril. Cela laissera par conséquent quatre jours, soit quatre-vingt-seize heures, entre le moment de l'adoption de cette résolution et celui où le rapport devra être déposé. Je suis certain que ce délai est amplement suffisant. Nous ne pouvons certainement admettre un délai plus long sans avoir la preuve qu'il est matériellement impossible de satisfaire à la demande. En conséquence, j'insiste sur la date que j'ai proposée.

M. CASTILLO NÁJERA (Mexique) (*traduit de l'anglais*): Je soutiens la proposition de fixer au 2 avril la date finale à laquelle les rapports des deux parties doivent être remis au Conseil. Je voterai contre la proposition du représentant de l'Australie, bien qu'il ait déclaré en substance la même chose que le représentant des Etats-Unis. Cependant, je pense qu'il y a une différence. La proposition de l'Australie ne fixait aucune date pour la présentation des documents et des faits mais laissait ce soin aux parties mêmes. Elle demandait que ces renseignements soient présentés par écrit et comparait ce Conseil à une sorte de tribunal auquel tous les documents devaient être présentés, etc.

Ainsi, il y a une différence substantielle. La proposition du représentant des Etats-Unis et celle du représentant de l'Australie diffèrent sur la question de temps. Je voudrais faire remarquer que, si nous avions adopté mercredi la proposition de l'Australie, le représentant de l'Iran n'aurait pas pris place à notre table et nous n'aurions pas eu la possibilité d'entendre les renseignements qu'il nous a communiqués.

D'autre part, M. Byrnes a demandé, dans sa proposition, des renseignements précis, afin d'éviter, si possible, de discuter l'affaire quant au fond et aussi de permettre aux deux Gouvernements d'essayer de parvenir à une entente.

La proposition de l'Australie consistait à demander des renseignements écrits afin d'engager la discussion de l'affaire quant au fond. En conséquence, il y a une différence quant au temps et une différence quant au fond entre cette proposition et celle que nous avons rejetée il y a quelques jours. Je suis d'avis de fixer au 2 avril la date de la présentation des renseignements.

M. BONNET (France): Moi aussi, je désire dire tout le bien que je pense de l'exposé que nous a fait M. le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique; cet exposé était à la fois bien pensé et bien rédigé; aussi, tous les membres du Conseil se sont-ils déclarés unanimes à accepter

been unanimous in signifying their acceptance of the suggestions made to us in it. I am sure that our Secretary-General, the recipient of these suggestions, will be given every facility and authority to obtain the information which we desire, and we all hope that the difficulties which face us will have disappeared in a few days and that our meetings will be able to move on towards a successful conclusion which will be a good augury for our Organization's debut in the City of New York.

Nevertheless I should like to ask you not to take the risk of allowing a small question to create a new difficulty which, as a matter of fact, would be of quite a secondary nature.

The representative of the United States gave the reasons for which he proposed the date of 2 April; that left us, he said, 96 hours in which to obtain the information. May I be permitted to remark that in Eastern Europe the date is no longer 29 March but already 30 March. Time is required for the despatch of ciphered telegrams and for deciphering replies; some time will be required for the translation of the United States representative's suggestions and for the Secretary-General to transmit them; there is every likelihood that we shall have to wait until the last minute on Tuesday, 2 April, before we know if the information which we required has arrived, and it may only arrive in the evening or on the following day.

If we should set 3 April as the date we should be virtually certain to avoid all the minor drawbacks I have mentioned. Moreover I do not think that anything sensational will occur between 2 and 3 April; consequently, the objectives which Mr. Byrnes has set himself would certainly be attained.

Mr. BYRNES (United States of America): My good friend from France says that while it is 29 March here today, in Eastern Europe it is 30 March. Well, 96 hours from now, on 2 April, it will be 3 April in Moscow. So my friend gets what he wants.

Mr. LANGE (Poland): An outside observer might get the impression that this whole Council was convened only in order to discuss dates, and I sometimes wonder whether I am attending a meeting of a political body or a meeting of astronomers. We spoke about dates at different times and magnetic storms. I hope that we shall be a bit less interested in dates and consider so much astronomy but the simple politics of the situation. After all this is a political body.

The only reason why I suggested the date supported by my colleague from Australia was a simple matter of courtesy to one of the Governments which unfortunately is not represented here today, and the representative of which maintains that he needs some time to prepare himself for the discussion of the issue.

les suggestions que le représentant des Etats-Unis nous a faites. Je suis convaincu que notre Secrétaire général, porteur de ces suggestions, aura toute facilité et toute autorité pour obtenir les renseignements que nous désirons et que nous sommes unanimes à espérer tels, que, dans quelques jours, les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face auront disparu, et que notre session pourra se poursuivre et aboutir à un succès de bonne augure pour les débuts de l'Organisation dans la ville de New-York.

Toutefois, je voudrais vous prier de ne pas risquer, pour une toute petite question, de créer une nouvelle difficulté que, d'ailleurs, serait d'ordre tout à fait secondaire.

Le représentant des Etats-Unis a indiqué les raisons pour lesquelles il tenait à la date du 2 avril; il y avait ainsi, nous a-t-il dit, quatre-vingt-seize heures pour obtenir les renseignements. Je me permets de faire remarquer que, dans l'Europe orientale, la date n'est plus le 29 mars, mais déjà le 30. Il faudra du temps pour l'expédition des dépêches chiffrées et pour le déchiffrement des réponses; un certain temps sera nécessaire pour la traduction des suggestions du représentant des Etats-Unis et pour que le Secrétaire général les transmette; il y a beaucoup de chances que nous ayons à attendre jusqu'au dernier moment, le mardi 2 avril, avant de savoir si les renseignements que nous désirons sont arrivés, s'ils n'arriveront que le soir ou le lendemain.

Si nous fixions la date du 3 avril, nous serions à peu près sûrs d'éviter tous les petits désagréments que je vous signale. D'autre part, je pense qu'il ne se produira rien de sensationnel entre le 2 et 3 avril; par conséquent, les buts que se propose le représentant des Etats-Unis seront certainement atteints.

M. BYRNES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Mon excellent ami, le représentant de la France, fait observer que, si nous sommes aujourd'hui le 29 mars, ici, en Europe orientale c'est le 30 mars. Eh bien, dans 96 heures, le 2 avril ce sera le 3 avril à Moscou. Aussi, le représentant de la France aura-t-il toute satisfaction en acceptant ma proposition.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Un observateur de l'extérieur pourrait avoir l'impression que ce Conseil n'a été convoqué que pour discuter de dates, et je me demande quelquefois si j'assiste à une séance d'un organisme politique ou à une réunion d'astronomes. Nous avons à plusieurs reprises parlé de dates et d'orages magnétiques; j'espère que nous nous intéresserons un peu moins aux dates et n'étudierons pas tant l'astronomie, mais simplement la situation politique, car, après tout, nous sommes ici dans un organisme politique.

Le seul motif de ma proposition visant à fixer une date, proposition qui a reçu l'appui du représentant de l'Australie, n'était qu'une simple question de courtoisie envers l'un des Gouvernements qui n'est malheureusement pas représenté ici aujourd'hui et dont le représentant soutient qu'il lui faut un certain temps pour se préparer à la discussion de la question.

Now I understand that in court procedure — and we have many eminent jurists here, such as the Secretary of State of the United States and the representative of Egypt — it is usually considered policy when the counsel of one of the parties requires some time to prepare his brief, to give him that time. So I think my colleague from Australia and I were concerned simply to extend this courtesy to all the parties interested unless there are some special reasons why we might think that we should not do it, and be rather discourteous to one of the parties. But I do not think that is in anybody's line. Now as to the exact date, 3 April or 4 April as the representative of France suggested, I do not think that is a matter of importance.

Mr. BYRNES (United States of America): May I say this: If on Tuesday afternoon the Secretary-General reports that he has been unable to hear either from the Government of Iran or the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, then this Council can determine what further time, if necessary, should be allowed. That can be settled. And I really think that we ought to be able to agree now on this date.

Mr. VELLOSO (Brazil): I want to say only a few words to congratulate Mr. Byrnes on his statement. The Council, as we can see, is in full agreement with this proposal. I am convinced that it will work well, and that next week we shall be able to proceed with the matter as is the wish of all of us. As for the date, 2 April or 3 April, which has been the subject of so much discussion, I have no preference.

HASSAN Pasha (Egypt): I would say that I am glad that the session today is in good spirits and that good humour prevails. I just wanted to say that the Egyptian delegation wishes to thank the United States delegation for having taken the trouble of putting into words such a just and equitable recommendation as has been offered by Mr. Byrnes.

I believe that the greater merit is due to Mr. Byrnes because I think he infused the spirit which animated each one of us and he reconciled all the views which we have expressed and put them into the right words. I wish to thank Mr. Byrnes more especially for that.

As for the date, the Egyptian delegation would not like to discuss this matter, but as a matter of courtesy to both parties, to which our Polish colleague will no doubt be agreeable, I would suggest that we decide upon the date which has been fixed by our French colleague.

If we ask the Iranian representative, probably he will wish to have that date too. If we ask which date the USSR representative would prefer, probably he would wish 4 April. I think it would be a good solution and, as a matter of fact it would be courteous to both, if we selected 3 April, and

Maintenant, je sais que, en procédure judiciaire — nous avons parmi nous de nombreux juristes éminents, tels que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ou le représentant de l'Egypte — lorsque l'avocat de l'une des parties sollicite un certain délai pour préparer sa plaidoirie, il est d'usage de le lui accorder. Aussi, le représentant de l'Australie et moi-même désirions simplement faire bénéficier de cette mesure de courtoisie toutes les parties intéressées; à moins qu'il n'y ait des raisons spéciales nous laissant à penser que nous ne devrions pas le faire et devrions plutôt manquer de courtoisie envers l'une des parties. Mais je ne crois pas que ce soit l'intention de quiconque. En ce qui concerne le choix de la date exacte, le 3 ou 4 avril comme le proposait le représentant de la France, je ne pense pas que ce soit une question importante.

M. BYRNES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Puis-je ajouter ceci: si, mardi après-midi, le Secrétaire général nous informe qu'il n'a reçu aucune réponse, ni du Gouvernement de l'Iran, ni du représentant de l'URSS, le Conseil pourra alors, si cela est nécessaire, déterminer quel nouveau délai pourra être accordé. Cela pourra être réglé, et je crois vraiment que nous devrions maintenant nous mettre d'accord sur cette date.

M. VELLOSO (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots pour féliciter M. Byrnes de sa déclaration. Comme nous le voyons, le Conseil est entièrement d'accord sur cette proposition. Je suis convaincu qu'elle aura d'heureux résultats et que, la semaine prochaine, nous pourrons continuer l'examen de la question, comme nous le désirons tous. Quant à la date, le 2 ou le 3 avril, qui a fait l'objet de tant de discussions, je n'ai aucune préférence.

HASSAN Pacha (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je suis heureux de constater l'excellent esprit qui anime nos travaux et la bonne humeur qui règne aujourd'hui. Je désirerais remercier, au nom de la délégation de l'Egypte, le représentant des Etats-Unis d'avoir pris la peine de rédiger une recommandation si juste et si équitable.

Je crois que le mérite de M. Byrnes est très grand, car c'est à lui qu'est dû l'esprit qui anime chacun d'entre nous, et il a réussi à concilier tous les avis exposés et à les exprimer en termes justes. C'est plus particulièrement pour cela que je tiens à remercier M. Byrnes.

Quant à la date, la délégation de l'Egypte ne voudrait pas avoir à discuter cette question, mais, par déférence pour les deux parties, et le représentant de la Pologne n'y verra certainement pas d'inconvénient, je propose que nous adoptions celle qu'a proposée le représentant de la France.

Si nous demandons l'avis du représentant de l'Iran, il choisira probablement aussi cette date. Si nous demandons au représentant de l'URSS quelle date il préfère, il choisira probablement le 4 avril, et je pense que la meilleure solution serait de choisir le 3 avril, en restant ainsi cour-

on this matter I second the proposal made by our distinguished French colleague.

The PRESIDENT: If there are no further observations from any member of the Council, I should like to join my other colleagues in congratulating Mr. Byrnes on his suggestions which we have here unanimously endorsed. If there are no further observations I suggest that the Council adjourn the consideration of this item until 11 a.m. on Wednesday, 3 April.

In the meanwhile I shall ask the Secretary-General to obtain the information requested in accordance with the suggestions contained in Mr. Byrnes' statement.

Mr. CASTILLO NÁJERA (Mexico): Strictly as a matter of procedure, I should like to draw your attention to the last paragraph of the text we have before us, which states: "I suggest that the President of the Security Council should request the Secretary-General to endeavour to obtain from the USSR Government . . ." As this statement has now become a resolution we should strike out the words "I suggest that".

The PRESIDENT: One correction. I think I used the word "resolution"; as a matter of fact Mr. Byrnes has made only a statement and no vote has been taken upon it, so we shall call it a suggestion instead of a resolution. Anyway, it is adopted unanimously by the Council.

The meeting rose at 4.35 p.m.

TWENTY-NINTH MEETING

*Held at Hunter College, New York,
on Wednesday, 3 April 1946, at 11 a.m.*

President: Mr. Quo Tai-chi (China).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, United Kingdom, United States of America.

17. Provisional agenda (document S/23)

1. Adoption of the agenda.
2. (a) Letter dated 18 March 1946 from the representative of Iran addressed to the Secretary-General, and letter dated 18 March 1946 from the representative of Iran addressed to the President of the Security Council (document S/15).¹
(b) Letter dated 19 March 1946 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the Secretary-General (document S/16).²

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 2, Annex 2a.*

² *Ibid.*, Supplement No. 2, Annex 2b.

tois vis-à-vis des deux parties. C'est pourquoi je désire m'associer à la proposition faite par notre distingué collègue, le représentant de la France.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si aucun autre membre du Conseil ne désire présenter des observations, je désirerais me joindre à mes collègues pour féliciter le représentant des Etats-Unis de sa proposition que nous avons approuvée à l'unanimité. Je propose au Conseil de reporter l'examen de cette question au mercredi 3 avril, à 11 heures.

En attendant, je prierais le Secrétaire général de bien vouloir se procurer les renseignements demandés selon les propositions faites par M. Byrnes.

M. CASTILLO NÁJERA (Mexique) (*traduit de l'anglais*): A propos d'une simple question de procédure, je voudrais attirer votre attention sur le dernier paragraphe du texte qui nous a été soumis, là où il est dit: "Je propose que le Président du Conseil de sécurité prie le Secrétaire général d'essayer d'obtenir du Gouvernement de l'URSS", etc. Etant donné que cette déclaration devient maintenant une résolution, il y a lieu de supprimer au début de ce paragraphe les mots "Je propose que".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Sur une question de termes, j'ai parlé à tort d'une résolution, alors que le représentant des Etats-Unis nous a fait observer qu'il n'avait fait qu'une déclaration et il n'y a pas eu de vote. En conséquence, nous l'appellerons une proposition et non une résolution. De toute manière, elle est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

La séance est levée à 16 h. 35.

VINGT-NEUVIEME SEANCE

*Tenue à Hunter College, New-York,
le mercredi 3 avril 1946, à 11 heures.*

Président: M. Quo Tai-chi (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

17. Ordre du jour provisoire (document S/23)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. a) Lettre, en date du 18 mars 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iran, et lettre, en date du 18 mars 1946, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iran (document S/15).¹
b) Lettre, en date du 19 mars 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (document S/16).²

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, supplément No 2, annexe 2a.*

² *Ibid.*, annexe 2b.